

REÇU le

30 NOV. 2012

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service de l'alimentation
Pôle production primaire

A

C.T.I.C.S.
7, allée de la Forêt
Boulevard de la Providence
97463 SAINT DENIS CEDEX

Saint-Pierre, le 27 Novembre 2012

N. réf. :SD/MT/AL12020378

AGRÉMENT
POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE
CONSEIL INDÉPENDANT A L'UTILISATION
DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Références :

- *Vu les articles {0} L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu la délégation de signature du préfet de la région Réunion au DAAF de la Réunion en date du 27 août 2012 ;*

L'organisme C.T.I.C.S.

**domicilié à 7, allée de la Forêt – Boulevard de la Providence
97463 SAINT DENIS CEDEX**

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **RE00321**

.../...

Dossier suivi par : Steve DUPUIS
Tél. : 02 62 33 36 68
Fax : 02 62 33 36 07
Courriel : nom.prenom@agriculture.gouv.fr

DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT – Antenne sud
1, chemin de l'IRAT - 97410 SAINT-PIERRE
Tél. : 02 62 30 89 89 – Fax : 02 62 30 89 99 – site : www.reunion.gouv.fr

M